

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS**

RÈGLEMENT NO 2010 - 152

**RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 91-26
AFIN DE MODIFIER LES NORMES MINIMALES
RÉGISSANT LES LOTS DESSERVIS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est une municipalité assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement relatif au lotissement de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets portant le numéro 91-26 a été adopté;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement de façon à modifier les normes minimales régissant les lots desservis;

ATTENDU QUE le conseil a tenu des consultations publiques le 11 mars 2010;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté le 11 mars 2010 et publié le 12 mars 2010;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée en date du 22 mars 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Jean-Lorrain Lafond
Appuyée par le conseiller Claude Durand

Il est résolu que (résolution no 92-03-2010) :

1° le présent règlement portant le numéro 2010 - 152 soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qui suit :

Article 1

Le règlement de lotissement numéro 91-26 est modifié par la modification des normes minimales régissant les lots desservis pour les habitations «Multifamiliale -

7 logements et plus et «Habitation collective – 10 chambres et plus» en établissant la profondeur minimale à 40,0 mètres.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS LE 22 MARS 2010.

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2010.

Jean-Guy Paré, maire

Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière